



PROCES-VERBAL

de la 37^{ème} assemblée générale de la SCHP

Société coopérative d'habitation Pully

tenue le 17 juin 2025 à Pully

<u>Présents</u> :	Selon la liste des présences
<u>Président</u> :	Pyrame Jaquet
<u>Secrétaire</u> :	Anne Schranz
<u>Distribution</u> :	A tous les membres

Le Président ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux participants. Il relève la présence de M. Daniel Brülhart, Directeur de la SCHL et de M. Marc Zolliker, Municipal de Pully. MM. Joël Cornuz et Alain Juvet, directeurs de Patrimob co-animent la séance.

L'ordre du jour, tel que proposé, est accepté à l'unanimité.

1. Contrôle de la liste des présences

Outre les invités, 7 membres du Conseil d'administration et 18 sociétaires sont présents.

2. Désignation du Président, du Secrétaire et du Scrutateur

Pyrame Jaquet propose de présider la séance et de confier la prise du procès-verbal à Anne Schranz. Jean-Philippe Barraud est présenté en qualité de scrutateur.

L'Assemblée accepte ces propositions à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 25 juin 2024

Personne ne demande la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée générale du 25 juin 2024 qui est adopté à l'unanimité sans remarques.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2024

Le Président cède la parole à J. Cornuz, qui se réfère au rapport d'activité 2024 (ci-après « RA ») distribué à tous les membres. Il le passe en revue en s'attardant sur les développements en cours. Le projet de Crissier est en pleine construction et devrait être livré fin 2025. Les délais et le plan financier ont été respectés. Les 21 logements à loyer abordable seront prochainement proposés à la location.

Le PPA concernant le projet du Pré-de-la-Tour 11 a été accepté en 2024 par le Conseil communal, avec plusieurs amendements, dont l'un a été refusé par l'autorité cantonale. Il

devra donc repasser devant le Conseil communal, probablement cet automne.

Concernant les bâtiments du Pré-de-la-Tour 1, Mme Valérie Anglard, gérante, prend la parole pour rassurer les locataires présents. Leurs craintes relatives à la sécurité des immeubles ont bien été prises en compte par le Conseil d'administration, qui examinera les devis pour de nouveaux interphones lors de sa prochaine séance. Les codes d'entrée seront également modifiés, mais les locataires seront aussi invités à être plus vigilants quant à la fermeture des portes.

Les Alpes ont célébré leur vingtième anniversaire, et une petite fête a été organisée par la nouvelle association des habitants. Après discussion entre la SCHL et la SCHK, le projet de réaménagement extérieur a abouti à un nouveau concept, dont le coût est estimé à environ CHF 230'000.00. Les travaux devraient pouvoir débuter. En revanche, ceux concernant les améliorations énergétiques sont reportés.

Toutes les autres informations se trouvent dans le rapport annuel.

Le Président ouvre la discussion, mais aucune demande n'est formulée.

5. Présentation des comptes 2024 et discussion

Le Président passe la parole à A. Juvet, qui présente les comptes 2024. Il reprend de manière détaillée le bilan et les comptes d'exploitation. Il explique ligne par ligne les produits et les charges (page 13 du RA), en particulier l'utilisation du fonds de régulation des loyers et les raisons de la hausse des frais de fonctionnement, notamment les frais de notaire liés à la révision des statuts. Le résultat d'exploitation pour l'année 2024 est bénéficiaire à hauteur de CHF 92'343.10.

A. Juvet commente ensuite le bilan (page 12 du RA) et conclut que celui-ci clôture l'année 2024 avec un total de CHF 13'514'320.90.

Le Président ouvre la discussion, mais aucune demande n'est formulée.

6. Rapport de l'organe de révision

La société Hervest Fiduciaire SA a envoyé son rapport dont la synthèse figure en page 15 du RA et qui atteste que tout est conforme. De ce fait, la SCHK n'a pas estimé nécessaire qu'un de ses représentants soit présent à l'AG.

7. Adoption du rapport annuel, des comptes annuel et distribution du dividende

Le rapport de gestion, les comptes et le rapport de l'organe de révision sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité des coopérateurs présents.

La distribution du dividende, resté inchangé à 2%, ne fait pas l'objet d'un vote séparé, mais est considérée comme approuvée tacitement avec l'approbation des comptes.

8. Décharge au Conseil d'administration

La décharge est donnée au Conseil d'administration à l'unanimité des coopérateurs présents. Ceux-ci sont remerciés de leur confiance.

9. Renouvellements statutaires

a. Démissions, renouvellements et élections des administrateurs :

Anne Schranz, Joël Cornuz et Jean-Philippe Barraud se représentent pour trois ans et sont réélus à l'unanimité.

Martial Mayor a donné sa démission au 30 juin 2025 et ne sera pas remplacé pour le moment. Il est remercié pour ses bons offices pendant la douzaine d'années qu'il a passées au sein du Conseil et un petit cadeau lui est remis.

b. de l'organe de révision

La SCHP propose de renouveler le mandat de la fiduciaire, en expliquant qu'une rotation à l'interne se fait au niveau des réviseurs délégués.

L'Assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

10. Divers

La parole est donnée à M. Julien Furrer, locataire SCHP, qui avait annoncé un divers concernant les aménagements extérieurs aux Alpes. En effet, une lettre de la gérance aurait dû être envoyée aux locataires début 2024 pour leur donner des précisions et il se demandait, sans nouvelles, où en était le projet. Des détails ayant déjà été donnés au point 4, il lui est confirmé que la discussion entre la SCHP et la SCHL reprendra au retour des vacances et que la gérance consultera l'association de quartier avant la mise en œuvre. M. Furrer est satisfait de cette réponse.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 18h55

SCHP Société coopérative d'Habitation Pully

Le Président



Pyrame Jaquet

La Secrétaire



Anne Schranz

Pully, le 23 juin 2025/ AS